

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 NOVEMBRE 2025
Membres de droit

Mme BERTRAND DORLEAC [Présidente de la FNSP]	Excusée [procuration à M. Gallet]
M. MELMOUX-EUDE [Directeur de la DGAFP]	Excusée [procuration à M. Gallet]
Mme LE BRIGONNEN [Directeur de l'INSP]	Représentée par M. Lartigau
M. LEWIS [Président de l'université de Bordeaux]	Représenté par M. Pujolar [visio]

Personnalités extérieures

Mme BOSDECHER	Excusée [procuration à M. Gallet]	M. LEYS	Visio
M. ETCHEÇAHARRETA	Visio	Mme PAPIN	Excusée
M. GALLET	Présent	M. POTIER	Présent

Enseignants (Collège A)

Mme DELLA SUDA	Excusée [procuration à Mme N'Diaye]	M. FERRIÉ	Excusé [procuration à M. Gallet]
M. DÉLOYE	Présent	M. TIBERJ	Excusé [procuration à M. Déloye]
Mme DUCHESNE	Excusée [procuration à M. Déloye]		

Enseignants (Collège B)

Mme GAUDIN	Présente	Mme N'DIAYE	Présente
Mme LECIS COCCO ORTU	Visio puis procuration à Mme N'Diaye	Mme PISTRE	Présente
Mme NAKANABO DIALLO	Excusée [procuration à Mme N'Diaye]		

Collège BIATSS

M. ROUGER	Présent
-----------	---------

Étudiant-e-s

Mme DUVAL	Présente	M. D'AQUINO	Présent
M. VAZ	Présent	Mme JAUGER	Excusée [procuration à M. Gauthier]
M. KOURIL-MANIÈRE	Présent	Mme RETIÈRE	Présente
Mme OLLIVIER-GOUAGNA	Présente	Mme PAYAN	Présente
M. GAUTHIER	Présent		

Membres Ès Qualités

Mme AMMAR-KHODJA [Agent comptable]	Excusée
M. DARBON [Directeur de Sciences Po Bordeaux]	Présent
Mme RENSON, représentant le Recteur de l'Académie de Bordeaux	Présente
Mme LABAT [Représentante le DRFiP]	Présente
Mme COUDERC [Directrice Générale des services]	Présente

Membres invités			
Mme ANNEZO	Visio	M. M'BAYE	Présent
Mme BASSOULET	Excusée	Mme MARTIN	Visio
Mme BELLOT	Visio	Mme PELLARINI	Présente
M. BERTRAND	Présent	Mme PINCHAULT	Présente
M. BLINEAU	Visio	M. PLACHOT	Présent
Mme BRANGÉ	Excusée	M. PREVOT	Excusé
Mme BRILLOUET	Présente	M. RAMON	Présent
Mme CARDONA	Présente	Mme REILHAN	Présente
Mme CARON	Visio	M. RENARD	Excusé
M. CORNU	Présent	Mme ROUMAGNE	Visio
Mme DELAMARRE	Visio	M. SADLAN	Excusé
M. DURANCE	Visio	M. SMITH	Présent
M. DUVERGER	Présent	Mme TAJRI	Excusée
Mme FOREST	Visio	Mme THIRIOT	Excusée
M. HERAUD	Visio		
M. HOFFMANN-MARTINOT	Excusé		
M. LACAZE	Présent		
M. LAFORE	Excusé		

M. Gallet ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du CA, et particulièrement aux étudiants nouvellement élus. Il énumère le nom des absents ayant donné procuration.

1. Informations générales

■ Approbation du procès-verbal du CA du 29 septembre 2025

Aucune remarque n'étant formulée, M. Gallet procède à l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre.

Résultat du vote	Délibération 2025-32
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	29
	Pour 29
	Contre 0
	Abstention 0

→ Résultat : adoptée

2. Affaires financières

■ Contrôle interne financier : approbation du plan d'action 2026

M. Cornu présente le contrôle interne financier qui regroupe les contrôles internes comptable et budgétaire.

Il commence par le bilan du plan d'action 2025, qui a traité 18 risques sur les 20 initialement listés, les deux risques non abordés sont reportés au plan d'action 2026. 16 risques traités atteignent un niveau de maîtrise moyen à fort, tandis que deux risques conservent un niveau de maîtrise très faible malgré des travaux initiés. Le taux d'avancement moyen des actions est passé de 40 à 78 %. Pour illustrer concrètement le traitement d'un risque, M. Cornu prend l'exemple d'un risque lié au processus budgétaire concernant la maîtrise insuffisante des principes de la GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) par les services opérationnels. Des formations avaient déjà été dispensées aux gestionnaires financiers et responsables de CR et en 2025, un système d'information décisionnel a été mis à disposition, permettant aux chefs de service de suivre leur périmètre budgétaire en temps réel via des tableaux de bord détaillés. Cet outil est dynamique et se met à jour en temps réel. Il permet de visualiser les données financières de l'établissement, les recettes et les dépenses ainsi qu'un listing très précis des commandes en cours sur le périmètre sélectionné (commandes totalement payées, commandes en cours et commandes pour lesquelles le service fait n'aurait pas été réalisé ou certifié). Bien que l'avancement de cette action soit estimé à 100 %, car l'outil est disponible, le niveau de maîtrise reste à 3 %, car il faut encore évaluer son utilisation et son efficacité.

M. Cornu aborde ensuite la cartographie des risques majeurs, mise à jour au regard des actions menées cette année. Elle s'articule autour de huit processus du contrôle interne financier et répertorie 49 risques mesurés selon des échelles de cotation.

Enfin, il présente le plan d'action 2026 qui prévoit le traitement de 16 risques. Parmi ceux-ci, 11 ont déjà un niveau de maîtrise moyen à fort. Leur présence dans le plan 2026 répond à un souci de supervision et d'auto-évaluation des dispositifs mis en place, conformément au principe de la boucle d'amélioration continue du contrôle interne qui se déroule en trois temps : identification et hiérarchisation des risques, mise en place de dispositifs, puis évaluation et ajustement.

Cinq risques ont été identifiés comme prioritaires avec un niveau de maîtrise très faible à faible, notamment liés aux processus d'immobilisation et système d'information. Il indique qu'un travail collectif a été initié en 2025 et qu'il s'agit maintenant de formaliser et documenter davantage ces dispositifs.

Il conclut en qualifiant le plan d'action 2026 d'ambitieux, tant par la dynamique collective mise en place que par la volonté de superviser et d'évaluer les actions entreprises.

M. Gauthier s'enquiert de la signification du risque d'insoutenabilité budgétaire de l'activité formation et recherche de niveau 3.

M. Cornu explique que ce risque s'inscrit dans le projet ministériel P2CA de pilotage des coûts d'activité, permettant de calculer les coûts directs (la formation et la recherche) et indirects (fonctions support et soutien) par étudiant grâce à des clés de répartition spécifiques à l'établissement.

M. Gauthier demande également des précisions sur les mesures d'amélioration du paiement des vacataires.

M. Cornu explique qu'un rétroplanning a été communiqué à tous les vacataires pour qu'ils fournissent les pièces nécessaires aux paiements bimestriels. Il précise que si les délais ne sont pas respectés ou si les pièces ne sont pas conformes, le traitement RH ne peut se faire, ce qui explique les retards de paiement. Il ajoute qu'actuellement le dépôt des pièces se fait via Lime Survey et qu'un nouveau module e-vacataires sera mis en place en 2026, ce qui modifiera légèrement la procédure de dépôt.

En l'absence d'autres remarques, M. Gallet procède au vote du plan d'action.

Résultat du vote	Délibération 2025-33
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	29
	Pour 29
	Contre 0
	Abstention 0

→ Résultat : adoptée

3. Affaires statutaires

■ Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers pour l'année universitaire 2025-2026

M. M'Baye explique que le renouvellement annuel de la section disciplinaire présente cette année une particularité : il convient de remplacer M. Compagnon, membre du collège A, qui part à la retraite. Il précise que l'élection s'est déroulée parmi quatre candidats étudiants et que l'exigence de parité impose la présence d'un homme et d'une femme. M. Yves Déloye intègre donc la section disciplinaire.

En l'absence de questions, M. Gallet le soumet au vote.

Résultat du vote	Délibération 2025-34
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	29
	Pour 29
	Contre 0
	Abstention 0

→ Résultat : adoptée

■ Retrait délibération 2023-08

M. Plachot rappelle qu'en mars 2013, le Conseil d'administration avait voté une grille tarifaire pour la plateforme Aquimob. Il expose que jusqu'en 2019, cette plateforme était propriété de la communauté d'universités et comptait quatre établissements partenaires privilégiés : l'École nationale d'architecture et de paysage de Bordeaux, l'École des Beaux-Arts, School of Management et Kedge Business School. Suite à la dissolution de la COMUE le 1er avril 2020, les modèles économiques n'ont pas été renouvelés pendant deux années. À partir de 2022, les présidents et directeurs d'établissement de la CCT ont souhaité remettre en place ces modèles économiques et ont approché les directions d'établissement fin 2022. Kedge Business School avait accepté de verser 35 000 euros annuels, tandis que l'ENSAP et les Beaux-Arts avaient accepté de verser respectivement 3 000 euros et 300 euros. Cependant, un changement de

politique régionale a conduit à l'arrêt des aides via le dispositif Aquimob, ce qui a freiné l'adhésion de ces établissements. Le projet de faire payer ces établissements s'est donc arrêté. Il précise qu'Aquimob ne génère aucun coût pour Sciences Po Bordeaux, le ministère ayant attribué deux postes supplémentaires suite à la dissolution de la communauté, et l'Université de Bordeaux hébergeant gracieusement la solution. Il demande donc l'annulation de cette délibération, la grille tarifaire n'ayant jamais été utilisée et le nouveau projet reposant sur un modèle économique différent.

Mme Gaudin souhaite savoir si les établissements privés hors CCT ont bénéficié du dispositif entre le vote de la délibération leur demandant une participation financière et aujourd'hui.

M. Plachot répond qu'Aquimob compte les établissements de la CCT (huit actuellement, excepté La Rochelle et Limoges qui n'utilisent pas pleinement la plateforme), ainsi qu'une vingtaine d'établissements français partenaires et cinq universités espagnoles du Pays basque et de Navarre. La plateforme a toujours été gratuite pour tous ces établissements, car elle est financée par une subvention régionale de 77 000 euros versée à la communauté d'universités, qui en reversait 22 000 à l'Université de Bordeaux. Depuis la dissolution, il n'y a plus de subvention régionale. La réflexion sur la tarification a été progressivement reportée en raison d'un projet de refonte de la plateforme en développement depuis 2018. L'intention aujourd'hui est de faire payer uniquement le nouveau projet et non la plateforme actuelle.

Mme Gaudin fait remarquer que ces établissements ont bénéficié du dispositif sans contrepartie financière, alors qu'une délibération prévoyant une participation avait été votée. En effet, la délibération mentionne explicitement que les services « seront facturés aux établissements concernés, TTC avec le taux en vigueur au jour de la facturation ».

M. Plachot précise que l'objectif initial consistait uniquement à conventionner avec quatre établissements spécifiques, ce qui avait nécessité un vote de grille tarifaire au conseil d'administration pour permettre la facturation. Il assume ouvertement sa responsabilité, admettant qu'il n'a probablement pas vérifié suffisamment le contenu détaillé de la délibération, notamment son caractère exécutoire qui semblait s'appliquer à tous les établissements.

M. M'Baye précise que la délibération avait été portée par M. Plachot au nom du directeur d'Aquimob, et qu'il faut donc assumer cette responsabilité. Puisque cette délibération avait été votée, il fallait facturer et recouvrer des sommes, ce qui plaçait l'établissement dans une situation d'illégalité qu'il convenait de régulariser.

M. Déloye tient à réaffirmer un principe fondamental : les établissements privés ont vocation à contribuer financièrement. À partir du moment où il existe une socialisation des coûts par le biais de deux emplois payés sur fonds publics basés à l'IEP, ainsi que diverses contributions en nature (locaux fournis par leur établissement, traitement informatique assuré par l'Université de Bordeaux), il serait inadmissible qu'un établissement public accepte que des établissements privés, dotés de modèles économiques différents, bénéficient d'un service public sans contrepartie financière. Il précise que les sommes demandées à ces écoles demeurent modestes au regard de leurs budgets globaux. M. Déloye estime que ce principe doit être maintenu et faire consensus parmi les établissements dans l'évolution du futur modèle.

M. Darbon explique que le principe de financement par le secteur privé était largement accepté par les membres de la CCT et avait même fait l'objet d'une modélisation. Un système avait été établi selon lequel les établissements publics, qui contribuaient par leurs emplois et le fonctionnement du modèle informatique au fonctionnement d'Aquimob, ne payaient pas, tandis que les partenaires privés bénéficiaires des services assuraient le financement. M. Darbon reconnaît cependant que les deux projets se sont heurtés à un moment politiquement délicat, lorsque s'est posée la question de la valorisation de la participation d'un des acteurs intervenant parallèlement à Aquimob auprès de futurs électeurs, ce qui a modifié les relations avec cet acteur. Il concède que le timing n'a pas été favorable et assume la responsabilité de ce dysfonctionnement, tout en réaffirmant que l'objectif demeurait de faire financer les prestations fournies par le public et les partenaires publics de la CCT par le secteur privé.

M. Gauthier demande l'inscription en questions diverses d'un point concernant les enjeux et l'avenir d'Aquimob ainsi que les formes que pourrait revêtir la plateforme dans les prochaines années.

M. Gallet propose de procéder au vote puis de discuter de ce point. Il met aux voix le retrait de la délibération de 2023 puis donne la parole à M. Darbon.

M. Darbon précise que la question des mobilités ne sera jamais remise en cause au sein de l'IEP ni au niveau de la CCT. Ils disposent d'un instrument informatique vieillissant, géré par l'Université de Bordeaux, qui nécessite une maintenance systématique et des améliorations. Un programme de changement de logiciel est prévu, impliquant des engagements financiers particuliers qui seront débattus au sein de la CCT, sans jamais compromettre les mobilités.

M. Pujolar confirme le soutien maintenu de l'université et de l'ensemble des établissements de la CCT à la mobilité, particulièrement concernant le suivi technique de ce dispositif. Il indique que des recherches de soutiens financiers sont actuellement menées pour développer une version deux d'Aquimob, notamment en établissant des partenariats avec d'autres régions françaises et établissements hors Nouvelle-Aquitaine.

M. Déloye souligne que la question de l'obsolescence du dispositif Aquimob est ancienne et était déjà débattue lorsqu'il animait la CCT. Il tient à préciser que les mobilités étudiantes ne sont pas remises en cause, étant financées par diverses enveloppes budgétaires qui existent indépendamment d'Aquimob. Par contre, Aquimob constitue un outil extrêmement pratique offrant un service de guichet unique qui permet d'organiser efficacement la distribution des bourses selon les destinations et les règlements spécifiques. L'enjeu principal est d'adapter cet outil, devenu inadéquat en raison d'évolutions technologiques, dans un délai évitant toute rupture de service. Il met en garde contre les conséquences d'une année de dysfonctionnement qui, sans remettre en cause les aides, rendrait les procédures extrêmement lourdes administrativement, obligeant les étudiants à multiplier les demandes et les services à arbitrer manuellement entre différents outils, perdant ainsi l'automatisation quasi complète actuelle. Il insiste sur la nécessité d'établir un modèle économique permettant la transformation de l'outil pour éviter une année blanche qui pourrait conduire à l'abandon définitif du dispositif.

M. Darbon souligne qu'une solution alternative est désormais disponible sous la forme d'un projet de nouvel outil destiné à faciliter les sélections de bourses et à optimiser les choix les plus bénéfiques pour les utilisateurs. Ce projet, bien qu'ayant considérablement progressé, rencontre actuellement des difficultés liées à la crise économique et budgétaire. L'établissement recherche par conséquent d'autres bailleurs de fonds, notamment auprès d'autres universités. Il conclut en affirmant que le projet alternatif existe et qu'il dépassera le modèle actuel, lequel devient effectivement de plus en plus obsolète.

M. Plachot remercie M. Pujolar pour ces nouvelles, mais indique avoir quelques interrogations. Il va rencontrer la COMUE de l'Université de Toulouse lundi matin, les 15 établissements étant intéressés par le projet, et il aura une présentation importante mercredi devant la Commission Vie – Formation de France Université, face à un parterre conséquent de présidentes et présidents d'établissements. Il souhaite savoir comment orienter stratégiquement le dossier. Il ajoute que l'horizon 2027 n'avait pas été choisi au hasard, mais en lien avec le projet SMILE, avec lequel ils devaient fusionner, et qu'un retard trop conséquent pourrait causer des difficultés au projet et rendre la solution obsolète.

M. Pujolar précise qu'il convient d'entendre sa précédente intervention dans un sens collectif lorsqu'il évoquait la recherche de financements. Sciences Po assume le portage de cette action CCT en première ligne et le projet de nouvelle version, qui se révèle ambitieux et élargi à d'autres régions et acteurs, fait l'objet de présentations dans diverses instances, notamment France Université. C'est dans cette perspective politique que l'établissement relaie le projet, afin de favoriser l'accueil de la demande de contribution auprès de ces nouveaux contributeurs potentiels.

M. Darbon précise que Sciences Po Bordeaux, bien que responsable de la coordination de cette action, ne pourrait exercer seule une influence suffisante auprès d'organismes tels que France Université. Il souligne que l'établissement tire sa crédibilité du soutien de l'ensemble des universités de la région aquitaine. Cette action collective et convergente constitue le seul moyen d'obtenir les financements nécessaires, tant pour l'entretien et la maintenance du système actuel durant les prochains mois que pour la mise en place du nouveau modèle proposé. C'est l'intérêt de la CCT qui permet de développer des actions communes et de matérialiser une politique de site efficace, que Sciences Po Bordeaux ne pourrait proposer seul à ses étudiants en raison de sa taille.

Résultat du vote	<i>Délibération 2025-35</i>
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	29
	Pour 29
	Contre 0
	Abstention 0

→ **Résultat : adoptée**

4. Organisation générale des études

■ Adoption des capacités d'accueil en 1^{re} année filière générale et cursus internationaux

Mme Pellarini présente les capacités d'accueil en 1^{re} année pour 2026 dans Parcoursup. Elle annonce l'affichage de 275 places pour le cursus général et 70 places pour les cursus internationaux, réparties comme suit : 7 places pour le partenariat avec l'Italie et la LUIS, 5 places pour la BEP avec Hong Kong, 10 places pour la FIFCA (partenariat avec la Martinique et la Caraïbe), 12 places pour la FIFE avec Madrid, 12 places pour la FIFPO, et 12 places pour le partenariat avec Stuttgart.

Elle signale la nouveauté de cette année avec la FIFI, en partenariat avec l'Université de Turin, qui représente 12 places supplémentaires, portant le total à 345 places. Elle précise qu'à ces 345 places Parcoursup s'ajouteront 47 étudiants recrutés par les partenaires, soit une promotion totale de 392 étudiants.

Mme Payan s'enquiert du mode de comptabilisation des étudiants redoublants.

Mme Pellarini précise que les redoublants ne sont pas comptabilisés dans les nouvelles places ouvertes sur Parcoursup.

M. Gauthier s'interroge sur l'état d'avancement du projet de filière internationale France-Taiwan (FIFTA), qu'il ne voit pas figurer dans les filières présentées.

Mme Couderc explique qu'un changement de gouvernance s'est opéré au sein de l'université partenaire, nécessitant une phase de réacculturation au projet en cours. Le projet se trouve par conséquent reporté jusqu'à ce que les conditions soient à nouveau réunies pour sa mise en place.

M. Gallet procède ensuite au vote.

Résultat du vote	Délibération 2025-36
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	29
	Pour 29
	Contre 0
	Abstention 0

→ **Résultat : adoptée**

■ Calendrier Parcoursup

Mme Pellarini présente le calendrier Parcoursup : ouverture de la plateforme pour consultation le 17 décembre, début de saisie des vœux le 19 janvier, date limite de complément du dossier et de confirmation des vœux fixée au 1^{er} avril. Elle souligne que les dates importantes sont la commission des vœux sur la phase d'admissibilité du 2 avril, la commission des vœux sur la phase d'admission le 12 mai avec proclamation des résultats début juin, ainsi que le déroulement des jurys d'admission entre le 22 avril et le 7 mai.

En l'absence de questions, M. Gallet invite Mme Pellarini à poursuivre avec le bilan 2024-2025 du FAIRE.

5. Politiques de l'établissement

■ Bilan du FAIRE

Mme Pellarini présente le bilan final du dispositif Balafon. L'année précédente, le budget consacré aux bourses Balafon s'est élevé à 15 000 euros, auxquels s'ajoutent 2 872 euros de remboursements de billets d'avion pour le retour des étudiants dans leur pays d'origine, ces montants ayant permis d'accompagner trois étudiants

simultanément. Concernant les aides sociales, elle fait état d'un montant total de 50 076 euros alloué à 46 étudiants, représentant 73 demandes, certains étudiants ayant sollicité l'aide à plusieurs reprises. La certification du niveau d'anglais a représenté une dépense de 29 925 euros pour 133 étudiants, soit la moitié de la promotion de deuxième année. Elle laisse ensuite Mme Martin présenter les résultats concernant l'aide du reste du monde.

Mme Martin explique que cette aide s'adresse principalement aux étudiants partant dans des pays hors Europe qui se trouvent au-dessus du plafond de revenus fiscaux de référence fixé par le conseil régional, ou à ceux ayant bénéficié d'une aide du conseil régional, mais n'ayant pas obtenu le montant maximal possible. Elle souligne l'utilité de l'outil Aquimob, qui permet d'effectuer des arbitrages et d'identifier les étudiants susceptibles de bénéficier d'une aide plus avantageuse. L'aide de l'établissement vient ainsi compenser l'écart entre l'aide perçue du conseil régional et celle qu'auraient pu recevoir les étudiants avec une bourse complète de l'IEP. Elle rappelle enfin l'existence d'un plafond de revenus au-delà duquel les étudiants deviennent inéligibles à toute aide du dispositif.

Mme Pellarini présente ensuite le bilan de consommation budgétaire des aides-étudiantes. L'aide Balafon a atteint un taux d'utilisation de 52 % du budget initial, l'aide sociale 99 % (incluant le financement du test de langue), et les mobilités internationales 91 %. 202 étudiants ont été aidés au total, répartis entre 153 bénéficiaires pour la mobilité internationale et 73 demandes traitées par la commission FAIRE lors de dix sessions annuelles, auxquels s'ajoutent 46 étudiants aidés et 20 étudiants accompagnés par le service des admissions. Elle fait ensuite un comparatif avec l'année précédente, soulignant l'apparition d'une nouvelle aide à l'entrepreneuriat et l'augmentation significative de l'aide aux étudiants étrangers. L'aide exceptionnelle ne peut être comparée en raison du transfert de sa gestion du CROUS vers l'établissement.

Pour l'année 2025-2026, elle annonce plusieurs recommandations : le renforcement de la communication sur les aides à l'entrepreneuriat et à la césure moins sollicitées, le développement d'un projet commun avec le service de vie étudiante pour constituer un parc de prêt d'ordinateurs plus conséquent face à la hausse des demandes d'équipements numériques, l'amélioration de l'accessibilité du formulaire d'aide sociale sur le site internet, la création d'un livret récapitulatif des aides disponibles sur le territoire aquitain en partenariat avec le service social du CROUS, et la poursuite de la collaboration interservices avec la psychologue et le service des admissions. Elle conclut en précisant qu'un budget prévisionnel de 71 680 euros est attendu pour l'année prochaine uniquement pour le financement des tests de langue, en raison de l'extension de la certification d'anglais à la promotion entière.

Mme Pistre s'interroge sur la nécessité réelle d'une certification de la part des universités partenaires et suggère qu'une simple attestation, comme celle utilisée pour les langues vivantes B, pourrait suffire. Ce montant lui semble excessif.

Mme Gaudin estime qu'il n'est pas justifié de financer cette certification pour l'ensemble des étudiants. Elle comprendrait de la financer pour les seuls boursiers, mais elle ne comprend pas en quoi étendre cette mesure à tous constitue une action de justice sociale. Elle dénonce par ailleurs un double écueil : d'une part, la gratuité incite au passage systématique de la certification, qu'elle soit nécessaire ou non ; d'autre part, la durée de validité limitée de l'IELTS conduit les étudiants qui la passent en première année à devoir la repasser ultérieurement.

M. Déloye partage l'analyse précédemment exprimée par Mme Gaudin. Il estime que l'extension de cette aide, représentant 72 000 euros, justifierait une augmentation des droits d'inscription.

Mme Martin répond à la question de Mme Pistre concernant l'obligation du test pour candidater dans les universités partenaires. Elle précise que le test n'est pas requis par toutes les universités, mais par un grand nombre d'entre elles. Une nouvelle enquête est en cours auprès des partenaires pour identifier ceux qui l'exigent de manière obligatoire. Elle souligne que les étudiants peuvent formuler jusqu'à 30 vœux, et que certains atteignent leur 20^e vœu, et il est extrêmement rare qu'aucune université ne requière l'IELTS sur ces 20 vœux. Il serait complexe de distinguer les étudiants éligibles au test de ceux qui ne le sont pas.

Mme Pistre s'interroge sur la possibilité de remplacer l'IELTS par une attestation de niveau gratuite délivrée par les enseignants effectuant des tests dans les groupes de niveau.

Mme Martin répond que de nombreuses universités exigent effectivement des certifications de type IELTS ou TOEFL.

M. Darbon explique que cette mesure semblait initialement raisonnable. Sur un budget précédent de 80 000 euros, le coût de 29 925 euros représentait un quart du budget d'aide, ce qui était problématique, mais gérable. Il dénonce

désormais une situation qu'il qualifie de « guet-apens », les sociétés gestionnaires de ces tests exploitant leur quasi-monopole pour augmenter considérablement les tarifs. Donc d'un côté, il y a l'augmentation du nombre d'étudiants bénéficiaires et de l'autre celle du tarif unitaire des tests. Cette situation n'est pas tenable et il faudra repenser entièrement le dispositif en ciblant mieux les étudiants bénéficiaires et les moments d'intervention.

M. Gauthier estime au contraire que cette mesure défend l'égalité des chances. Selon lui, lorsque ce test était payant, de nombreux étudiants renonçaient à candidater à certaines universités où il était requis, faute de moyens financiers. La gratuité de ce test obligatoire constitue une mesure indispensable d'accessibilité. Autrement, il s'agirait de frais cachés qui devraient être intégrés aux frais d'inscription.

M. Gallet entend les remarques formulées et reconnaît qu'au-delà des boursiers, d'autres étudiants rencontrent des difficultés financières, notamment ceux issus de familles dont les revenus dépassent les seuils d'attribution des bourses sans pour autant leur permettre de faire face aisément au coût de la vie. Ces étudiants, se situant dans une situation intermédiaire, ne doivent pas s'autocensurer et renoncer aux études à l'étranger pour des raisons financières. Il précise toutefois que ce fonds spécifique ne devrait pas être destiné à ces usages et qu'il conviendrait de rechercher d'autres sources de financement pour répondre à ces besoins.

M. Smith soulève une question relative à l'action collective et politique concernant l'enjeu évoqué, Sciences Po Bordeaux n'étant pas la seule institution confrontée à cette difficulté. Il déplore la résignation face au pouvoir de ces sociétés fournissant des certifications et questionne sur l'opportunité d'interpeller les instances compétentes, notamment l'État, par le biais des associations d'universités et des partenariats dont fait partie l'établissement.

M. Darbon suggère de mobiliser les associations universitaires, l'UB ou France Université pour mener une action collective. Il précise que sa référence au « parasitage » vise à préserver le fonds FAIR. Il suggère de sortir le financement de l'IELTS du FAIRE et de rechercher des financements alternatifs afin de ne pas sacrifier un fonds fondamental répondant aux véritables besoins étudiants pour un enjeu de nature différente.

Mme Gaudin souligne que les universités susceptibles de les soutenir sont moins directement concernées dans la mesure où elles n'envoient pas une promotion entière à l'étranger. Elle fait écho aux propos tenus précédemment concernant la question de l'autonomie des jeunes par rapport à leur famille. Cependant, elle considère qu'en l'état actuel du budget, Sciences Po Bordeaux ne peut pas, seule, créer cette autonomie. Elle fait remarquer que le montant de 130 euros pour l'IELTS représente des réalités très différentes selon les étudiants : négligeable pour certains, considérable pour d'autres, notamment les boursiers. Elle réitère sa position selon laquelle financer l'IELTS pour certains étudiants constitue une injustice sociale et représente des fonds qui pourraient être alloués à d'autres usages.

Sur le plan pédagogique, Mme Pistre ajoute qu'il faut en plus préparer les étudiants à ce test par des cours dédiés, ce qui ne relève ni du rôle ni de l'objectif des conférences de méthode en anglais. Les enseignants possèdent la compétence nécessaire pour attester du niveau des étudiants (A1, A2, etc.) sans recourir à un organisme privé de certification.

■ Bilan de la cellule de veille et d'écoute

Mme Reilhan expose le bilan annuel de la cellule de veille et d'écoute. Elle présente la composition actuelle de l'équipe, qui comprend Laetitia Hippeau (psychologue), elle-même (conseillère de prévention), Louis Lacaze (juriste acheteur public), Alexis Lemaire-Patin (chargé de mission Égalité de genre) et Aurélie Brasseur (enseignante d'économie, arrivée en janvier 2025). Elle rappelle que la cellule s'adresse à l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, personnels enseignants, administratifs, techniques et doctorants) via deux canaux : la plateforme de signalement sur l'ENT et l'adresse mail dédiée. Mme Reilhan souligne le caractère confidentiel des échanges et précise que la cellule n'a aucun pouvoir décisionnaire ou contraignant, mais peut transmettre les situations à la direction sur demande explicite des personnes concernées.

Mme Reilhan détaille ensuite les statistiques de l'année : 53 signalements reçus concernant 35 situations différentes, ayant donné lieu à 55 entretiens. Elle distingue cinq situations complexes ayant nécessité 29 entretiens et représentant 18 signalements, tandis que 12 situations n'ont donné lieu à aucun entretien sur demande des signalants. Concernant le public étudiant, 36 signalements portent sur 25 situations, avec 42 % relevant des violences sexistes et sexuelles (15 situations), catégorie choisie par les signalants eux-mêmes. Les principales suites données incluent 18 réorientations psychologiques, des conseils juridiques et des renvois vers la direction. Pour les personnels,

17 signalements concernent 10 situations, principalement des conflits relationnels, avec 10 réorientations psychologiques et 6 conseils juridiques ou organisationnels.

Elle présente enfin les actions menées : participations aux réunions de rentrée des étudiants et personnels, échanges avec les associations étudiantes, formations des membres de l'AS dans le cadre de la préparation des JISPO, intermédiation lors du blocage de février et échanges de pratiques avec d'autres établissements IEP. Les perspectives incluent l'articulation avec le nouvel organe consultatif au niveau des VSS, un travail de communication pour clarifier les missions, la poursuite des réorientations vers les services compétents, l'organisation d'une formation interétablissement sur la prise en charge des mises en cause, et la formation continue des membres de la cellule.

M. D'Aquino s'interroge sur l'évolution significative des signalements, qui ont pratiquement doublé entre 2022 et 2024.

Mme Reilhan explique que cette progression s'explique principalement par une notoriété croissante de la cellule de veille d'écoute. Elle ajoute que la mise en place de la plateforme de signalement, qui constitue un deuxième canal d'accès pour la communauté universitaire, a aussi contribué à cela. Elle souligne également le renforcement progressif de la cellule, tant en termes d'outils que de ressources humaines : l'effectif est passé de deux personnes en 2018 à cinq actuellement, adaptation nécessaire face à l'augmentation du nombre de signalements.

M. Potier complète cette analyse en rappelant que cette forte augmentation suivie d'un tassement constitue un phénomène observé dans d'autres structures, notamment à la RATP où il pilotait ces questions, ainsi qu'à la SNCF et dans d'autres entreprises publiques. Il considère que cette évolution ne constitue pas un signe inquiétant, mais témoigne plutôt d'une forme de professionnalisation et de reconnaissance du travail accompli.

M. Déloye s'interroge sur le nombre de cas issus de signalements concernant les personnels de l'établissement, chiffre qu'il juge relativement important. Il souhaite savoir s'il s'agit d'un phénomène nouveau par rapport aux années précédentes, déplorant l'absence de données comparatives sur l'évolution temporelle.

Mme Reilhan indique que cette tendance suit l'augmentation légère des signalements globaux.

M. Smith s'interroge sur le faible nombre de médiations sollicitées. Contrairement à d'autres sphères sociales où la médiation se développe, celle-ci semble peu demandée dans le contexte de l'établissement.

Mme Reilhan explique que ce faible recours s'explique principalement par la nouveauté du dispositif à Sciences Po, la médiation n'ayant été mise en place qu'au cours de cette première année. Elle précise que le dispositif est désormais proposé de manière plus officielle et structurée pour les personnels, avec une organisation clairement identifiée.

M. Potier apporte un complément d'information en soulignant l'efficacité de la médiation dans les entreprises publiques et les administrations. Il détaille les différentes formes de médiation existantes : la médiation individuelle bilatérale, la médiation collective au sein d'un groupe ou d'une unité, ainsi que la médiation de projet pour accompagner des transformations organisationnelles ou des déménagements. Il encourage vivement l'investissement dans ces différentes formes de médiation, qu'il juge particulièrement efficaces.

■ CVA

M. M'Baye indique que la Commission de la Vie Associative s'est réunie le 22 octobre sur la base d'un budget de 23 000 euros voté en Conseil d'administration le 13 décembre 2024. Une somme de 7 363,56 euros a été attribuée. Il souligne notamment l'attribution de 4 000 euros à l'Association sportive, destinée à faciliter l'accès à la pratique sportive pour les étudiants bénéficiaires de bourses sur critères sociaux.

M. Potier se félicite du respect du principe de neutralité par l'IEP dans l'attribution des financements, principe qu'il avait défendu l'année dernière. Il salue la diversité et la richesse des activités désormais financées, tout en rappelant l'importance de maintenir ce principe de neutralité comme guide dans l'attribution des subventions.

M. Gauthier souligne deux aspects notables concernant cette attribution de subventions. Le premier concerne une plateforme de signalement, destinée à l'Association sportive qui fait face à de nombreux cas de violences sexistes et sexuelles et qui avait besoin d'un outil plus performant pour améliorer la prise en charge des victimes. Le second financement porte sur une formation à la gestion des violences sexistes et sexuelles pour le Bureau des Arts, axée sur

la prévention en amont. Cette formation, d'un coût de plus de 2 000 euros, lui paraît nécessaire compte tenu de la taille importante de l'association et des enjeux liés à cette problématique.

■ CVEC

M. M'Baye indique que le fonds CEVEC a alloué une somme de 8 439 euros aux associations, avec notamment une prise en charge de 1 800 euros accordée à l'Association sportive pour la mise en place d'une plateforme de signalement.

■ Bilan carbone

Mme Brillouet présente les résultats du bilan carbone de Sciences Po Bordeaux pour l'année 2023. L'objectif de ce bilan consistait à étudier l'évolution des émissions de gaz à effet de serre, améliorer la méthodologie par rapport au premier bilan réalisé en 2019 par l'entreprise SETEC, et envisager de nouvelles mesures de développement durable.

Les émissions totales de l'établissement s'élèvent à 2 597 tonnes CO₂ équivalent. Les achats de biens et de services constituent le premier poste d'émission, suivi par les transports qui représentent 50 % des émissions, dont 26 % proviennent de la mobilité étudiante. Ces données correspondent à 1,1 tonne CO₂ équivalent par étudiant, chiffre qu'elle met en perspective avec les 8 tonnes par habitant français actuelles et l'objectif national de 2 tonnes pour 2050. Les mobilités académiques représentent 26 % des émissions de l'IEP, avec 97 % des trajets effectués en avion générant 99,98 % des émissions. Elle souligne que 20 % de ces trajets concernent des destinations court et moyen-courriers représentant 25 % des émissions, bien que 65 % des destinations se situent en Europe. Les déplacements professionnels montrent que 21 % s'effectuent en avion pour 95 % des émissions, contre 70 % en train ne générant que 1,7 % des émissions. Elle analyse les déplacements domicile-travail en précisant que les agents parcourent 17 % des distances totales, mais génèrent 39 % des émissions, différence qu'elle explique par leur présence plus fréquente et leur usage préférentiel de la voiture.

Pour les achats de biens et services, qui constituent 41 % des émissions, 15 % sont liés à la restauration. Les consommations énergétiques maintiennent la répartition observée en 2019 : 80 % des émissions dues au gaz, 20 % à l'électricité. Concernant les déchets, elle reconnaît l'absence de données suffisantes pour une évaluation précise. Mme Brillouet souligne les incertitudes du bilan, notamment pour les déplacements professionnels basés sur des hypothèses importantes, les achats dépendant de la méthodologie ADEME et des données incomplètes pour les déchets.

Mme Brillouet présente les évolutions positives depuis 2019 : baisse des émissions du personnel pour les déplacements domicile-travail dus à la diminution de l'usage automobile, transition vers d'autres moyens de transport pour les déplacements professionnels avec réduction de l'usage aérien, ce qui témoigne de l'efficacité des politiques internes. L'élargissement du périmètre opérationnel à la recherche et la restauration, absentes du bilan 2019, se justifie par leur impact significatif. Elle conclut sur les points positifs : baisse nette de la consommation énergétique et des émissions de déplacements professionnels entre 2019 et 2023, atteinte de l'objectif fixé de 0,8 tonne CO₂ équivalent par étudiant par an sur périmètre comparable. Elle annonce l'objectif de 0,6 tonne CO₂ équivalent par étudiant pour 2027.

Mme Payan s'interroge sur la catégorie « achats liés à la recherche, vie associative et bibliothèque » qui représente 19 % des émissions.

Mme Brillouet précise que cette catégorie distincte correspond aux éléments absents du premier périmètre de 2019. Pour la recherche, il s'agit des fournitures nécessaires au fonctionnement des laboratoires, du mobilier, des financements de formations. Pour la bibliothèque, elle cite les achats de livres matérialisés et dématérialisés ainsi que les formations. Il s'agit de tous les achats institutionnels non classés ailleurs.

M. Rouger exprime sa désapprobation concernant le traitement de la partie restauration, car elle inclut la partie CROUS, sur laquelle l'établissement n'exerce aucune maîtrise. Il préconise une approche cohérente : soit intégrer globalement la restauration en considérant toutes les sources et en incluant notamment le repas de midi dans le calcul du coût carbone de l'Institut, soit l'exclure entièrement du périmètre d'étude.

Mme Brillouet indique que le périmètre retenu a été élargi cette année pour inclure la restauration et les dépenses de recherche, mais qu'il peut être rediscuté. L'important est de maintenir une cohérence méthodologique d'une année sur l'autre pour permettre les comparaisons, rappelant que l'outil de l'ADEME constitue avant tout un instrument de

comparaison plutôt qu'une mesure factuelle absolue des émissions. Concernant le périmètre opérationnel retenu, elle explique qu'il englobe toutes les activités participant au bon fonctionnement de l'IEP, y compris la restauration étudiante. Elle reconnaît que les repas personnels ne sont pas comptabilisés en raison des difficultés de collecte des données, ce qui nécessiterait d'interroger chacun sur ses habitudes alimentaires.

M. Rouger exprime ses réserves quant à la pertinence de cette mesure, estimant qu'elle vise à quantifier un élément par nature immesurable. D'une part, tous les étudiants et personnels ne fréquentent pas les restaurants du CROUS, ce qui restreint l'échantillon à une fraction seulement de la population concernée. D'autre part, il précise que cette mesure ne reflète pas réellement l'impact de la restauration dans son ensemble, mais se limite aux achats de biens et services effectués par la cafeteria du CROUS de l'IEP.

M. Déloye exprime son désaccord concernant le CROUS, estimant nécessaire de signaler ses pratiques peu écoresponsables et son usage excessif d'emballages. Mentionner ces pratiques dans le rapport a une utilité politique, permet d'éventuelles renégociations futures avec des exigences plus strictes en matière d'écoresponsabilité. Il encourage enfin les étudiants à privilégier le train et le bateau pour leurs déplacements afin de réduire significativement le bilan carbone de l'établissement.

M. Lartigau s'interroge sur l'existence de mesures incitatives mises en place par l'IEP pour encourager l'utilisation de transports alternatifs, notamment pour les trajets courts et moyens courriers dans le cadre de la mobilité académique, particulièrement pour les destinations européennes qui représentent 65 % des mobilités.

Mme Martin confirme que le programme Erasmus, qui concerne principalement les mobilités européennes, intègre depuis cette année un supplément de transport écologique destiné à inciter les étudiants à opter pour des modes de déplacement durables. Elle précise toutefois que l'impact reste limité, car le programme propose simultanément un supplément pour les transports standard et un autre pour les transports écologiques, réduisant l'écart financier entre les deux options et diminuant ainsi l'effet incitatif recherché.

Mme N'Diaye indique qu'en tant que directrice adjointe du laboratoire Les Afriques dans le monde, elle reconnaît que le bilan carbone de son unité de recherche n'est pas satisfaisant, les chercheurs devant nécessairement se rendre en Afrique pour leurs terrains d'étude. Elle expose les mesures mises en œuvre par le laboratoire pour limiter l'impact environnemental des autres déplacements : pour tous les colloques et manifestations scientifiques en France, l'utilisation du train est obligatoire, l'avion n'étant pas financé, le laboratoire prenant en charge le surcoût du transport ferroviaire. Au niveau européen, le train est également privilégié autant que possible. Concernant les déplacements intercontinentaux pour des conférences, le laboratoire a établi une politique restrictive : les missions transatlantiques ponctuelles ne sont pas financées. Les chercheurs, titulaires comme doctorants, doivent justifier de plusieurs activités lors d'un même déplacement, par exemple en étant invités dans une université pour y mener diverses activités, afin d'éviter les déplacements pour de simples interventions de courte durée.

M. Pujolar revient sur la question de la restauration évoquée précédemment. Il ne connaît pas exactement ce qui est servi dans l'antenne CROUS de Sciences Po, mais il estime nécessaire d'actualiser l'image du CROUS concernant ces questions, soulignant que des progrès notables ont été réalisés ces dernières années, mesurés en termes d'impact environnemental. Il mentionne particulièrement les avancées en matière de labellisation des produits servis et de développement des circuits courts. Il évoque également l'exemple précis des « bocaux » développés par le CROUS, qui permettent de servir des repas dans des contenants réutilisables. Il pourrait être intéressant d'organiser une intervention du CROUS lors d'un conseil d'administration de Sciences Po afin d'actualiser les informations et d'obtenir une vision plus objective et à jour de la situation.

M. Kouril-Manière fait remonter une problématique concernant le CROUS de l'IEP, où sont principalement vendus des sandwiches et des bocaux : les sandwiches sont désormais emballés automatiquement dans des emballages moins recyclables qu'auparavant.

Mme Payan soulève deux points concernant la politique environnementale de l'établissement. Elle indique d'abord que les bourses à la mobilité douce s'avèrent insuffisantes pour compenser le surcoût du transport ferroviaire par rapport au transport aérien dans le cadre des programmes Erasmus, le train étant à la fois plus long et plus onéreux que l'avion. Elle interroge ensuite sur le périmètre de l'étude carbone, estimant que les déplacements liés aux jurys d'admission de Sciences Po ne sont pas pris en compte dans le bilan alors qu'ils constituent des émissions directement imputables à l'établissement, et demande s'il serait possible de les intégrer à l'analyse.

Mme Brillouet indique qu'il est effectivement possible d'intégrer certains éléments supplémentaires dans le périmètre du bilan carbone. Elle souligne toutefois que la difficulté principale réside dans la collecte de données, notamment pour les déplacements des étudiants et des agents, qui nécessite le recours à des questionnaires. Elle observe que ces populations font déjà l'objet de nombreuses sollicitations et que les taux de réponse demeurent généralement faibles. Elle précise que ces déplacements s'effectuent principalement en voiture ou en train plutôt qu'en avion, et ne représentent qu'une faible occurrence annuelle. Elle s'interroge donc sur la pertinence du rapport coût-complexité pour l'obtention de ces données.

Concernant le CROUS, elle rapporte avoir mené un entretien avec le pôle environnement de cette institution, qui a réalisé son propre bilan carbone vers 2023. Elle explique que le CROUS Market de Sciences Po Bordeaux dépend du RU2. La méthodologie employée s'est appuyée sur le bilan carbone global du RU2, dont a été extraite la part correspondant au CROUS Market selon le nombre de repas servis, sur la base d'un repas moyen.

Elle reconnaît l'imprécision de cette approche, qui peut conduire à sous-estimer ou surestimer les émissions. Elle ajoute enfin que le CROUS a voté cet été de nouvelles mesures dans le cadre d'un plan de développement durable et qu'il serait pertinent de reprendre contact avec eux pour évaluer l'évolution de leurs pratiques.

M. Bertrand exprime ses préoccupations concernant deux problématiques environnementales au sein de l'établissement : d'abord le non-respect des consignes de tri sélectif et le gaspillage énergétique systématique, les étudiants laissent constamment les éclairages et les vidéoprojecteurs allumés après avoir quitté les espaces de travail.

Sur ce point, Mme Pistre ne comprend pas pourquoi il n'y a qu'une seule poubelle dans les salles, mais deux dans l'atrium.

Mme Couderc indique que le responsable logistique de l'établissement travaille actuellement sur l'élaboration d'un nouveau plan de gestion des déchets. Ce projet se concrétisera par l'installation de nouvelles poubelles dans l'établissement, avec la mise en place de consignes de tri différenciées.

M. Potier s'enquiert du renouvellement du véhicule de Sciences Po Bordeaux.

Mme Couderc répond qu'un véhicule plus respectueux de l'environnement a effectivement été commandé dans le cadre des marchés publics, mais que les délais de livraison s'élèvent à plus de 200 jours pour un véhicule disponible.

M. Rouger formule trois observations. Il évoque d'abord la possibilité d'adopter un modèle différent de gestion des déchets, à l'instar du Japon où l'absence de poubelles publiques contraint chaque citoyen à rapporter ses déchets chez lui pour les trier dans six à sept contenants distincts par foyer. Concernant les installations de prises électriques et de recharges, il rappelle que l'ajout de nouvelles prises a entraîné un doublement de la consommation électrique de l'établissement. Enfin, il fait remarquer que le poids du numérique dans les émissions est en majorité dû au cloud et que l'intelligence artificielle constitue l'élément le plus néfaste en matière de bilan carbone.

M. Lartigau demande si la formation continue a été prise en compte dans le bilan carbone présenté. Il précise que leur établissement propose des formations continues sous forme d'executive masters ou de formations certifiantes, organisées de manière perlée (deux jours par mois ou toutes les deux semaines), ce qui génère des déplacements importants puisque les participants viennent de toute la France, y compris d'outre-mer et de Corse.

Mme Brillouet explique que le sujet a effectivement été examiné, mais n'a pas pu aboutir en raison d'un manque de données disponibles. Elle signale l'existence d'une notice détaillée de cinquante pages sur le bilan carbone, qui présente de manière exhaustive les éléments inclus et exclus de l'étude. Elle indique que cette question fait partie des objectifs de rajout.

Mme Martin apporte des précisions complémentaires concernant les suppléments écologiques évoqués par Mme Payan. Elle explique que ces suppléments sont calculés selon une grille kilométrique et que la majorité des étudiants européens se dirige vers des destinations situées entre 500 et 2 000 kilomètres. Le montant du supplément écologique s'élève à 417 euros, somme qu'elle estime suffisante pour couvrir les frais de transport ferroviaire. Elle ajoute que ce montant peut être complété par une indemnisation pouvant aller jusqu'à six jours de voyage, rémunérés selon le taux en vigueur dans le pays de destination pour compenser le temps de trajet.

M. Déloye remercie le service des admissions pour la réorganisation des visites JPPJV, qui a permis d'aboutir à des déplacements particulièrement rationnels.

M. Pujolar rappelle que l'Université de Bordeaux a développé depuis plusieurs années un plan important de gestion des déchets. Une démarche expérimentale d'un an et demi a été déployée sur le site de La Victoire dans le cadre du programme ACT, qui vise à transformer les campus en laboratoires expérimentaux grandeur nature. Cette expérimentation a consisté en un déploiement de poubelles de tri avec signalétique appropriée, accompagné d'analyses du comportement des usagers. Suite aux résultats concluants, le dispositif est désormais étendu à la quasi-totalité des sites, avec la mise à disposition de poubelles de tri comportant au minimum trois bacs différents dans tous les locaux. Cette démarche s'est traduite par la suppression de toutes les poubelles individuelles au profit de poubelles situées en bout de couloir, ce qui facilite le tri, réduit le nombre de déchets et encourage la mobilité des usagers. M. Pujolar propose de partager cette expérience afin d'éviter de retravailler entièrement ce type de sujet, rappelant que l'un des objectifs du programme ACT est de diffuser les bonnes pratiques et expérimentations menées de manière scientifique.

6. Informations et questions diverses

M. Darbon informe le Conseil du passage de l'ouragan Mélissa en Jamaïque, qui a concerné dix étudiants de la filière FIFCA (France-Caraïbe) présents à Kingston. L'ouragan s'étant détourné vers l'ouest, les dégâts ont été plus modérés qu'anticipés. Il salue l'action remarquable des collègues jamaïcains et de l'ambassadrice de France, Mme Ziss, qui ont pris soin des étudiants en les relogant préventivement dans des locaux spéciaux. Tous les étudiants sont indemnes, les cours et examens ont repris normalement après réparation du campus. Toutefois, le personnel et les étudiants jamaïcains de la zone ouest ont été impactés. Il propose d'allouer une aide financière de 30 000 euros à l'Université des West Indies pour soutenir les personnes affectées, après accord de l'ambassadrice et des collègues jamaïcains.

M. Déloye salue l'initiative et souligne que les étudiants jamaïcains font face à des difficultés économiques particulièrement importantes, la plupart s'endettant pour financer leurs études.

M. Gallet indique que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil prévu le 18 décembre et remercie l'assemblée.

Mme Gaudin souhaite adresser publiquement ses félicitations à Timothée Duverger pour l'organisation du forum ESS, se déclarant impressionnée par la visibilité que cet événement a apportée à l'établissement. Elle note que Sciences Po Bordeaux a été largement cité en termes positifs lors de cet événement, ce qui lui procure une grande satisfaction.

M. Gallet lève la séance et informe que le prochain CA se tiendra le 18 décembre à 14 heures.